

tains que personne ne nous écoute, au moins nous parlons, nous disons ce que nous avons sur le cœur. Nous nous défoulons et crachons ce que nous avons à dire. Après tout, nous jouissons de l'impunité. On nous accorde encore cela dans notre pays libre. On est libre de parler, même si l'on est certain que cela ne changera rien et que personne ne nous écouterait. Vive notre beau Parlement, vive la démocratie, vive le peuple, où seulement les millionnaires sont entendus, appréciés, écoutés, protégés, favorisés, glorifiés! Si, au moins, on se donnait la peine de connaître la source de ces millions et de ces milliards de dettes qui pèsent sur le dos du peuple!

Plus notre pays progresse, plus il s'endette et plus il s'endette, plus les intérêts s'accablent. Après la dernière guerre, la dette du Canada était d'environ 12 milliards de dollars et portait intérêt à 2 ou 3½ p. 100. Aujourd'hui, après 25 ans de paix, notre dette est de 30 milliards de dollars et nous payons un taux d'intérêt de 8 p. 100. N'est-ce pas ridicule?

• (9.50 p.m.)

Qui est assez ridicule pour accepter cette satanique situation que nous connaissons? Qui retire l'intérêt? Qui le paie? Quels individus et quelles sociétés millionnaires retirent l'intérêt que le peuple paie? Les partis libéral, conservateur progressiste et néo-démocrate défendent cette façon de gouverner. Seul le Crédit social présente une solution respectable visant à équilibrer un peu plus l'économie, sans détruire la libre entreprise, la richesse, la science ou la puissance des riches, des savants et des puissants.

Actuellement, on est à détruire toute la classe moyenne, ainsi que plusieurs savants et puissants, en maintenant la folie du système financier.

Si l'on examine bien le tableau du produit national brut pour les années 1949 à 1967, après 18 ans de paix, on constate que la production nationale est passée de 16 milliards à 62 milliards, ce qui constitue une augmentation de plus de 45 milliards. Toutefois, en dollars constants, on constate que la production réelle est passée de 16 milliards à 37 milliards en 18 ans, ce qui constitue une augmentation de 20 milliards au lieu de 45 milliards.

Ce que l'on qualifiait autrefois de capital mouillé n'était que du «soufflage de prix» que l'on sert à la population pour donner l'impression que les affaires vont mieux. Mais, malheureusement, on a le culot de venir dire à la population que cela crée l'inflation. Il s'agit d'une inflation de «soufflage» non fondée dans la réalité. Aujourd'hui, l'inflation constitue une très grande fausseté que l'on répand au

sein d'une population qui n'y connaît rien en économie.

Et les gouvernements, rouge ou bleu,—et la même chose peut s'appliquer au Nouveau parti démocratique—cachent à la population les faits et les réalités possibles du pays, de même que le système financier. Mais un jour, tous, tant qu'ils sont, paieront les pots cassés. La justice finira bien un jour par triompher!

Cette constatation nous aide un peu à comprendre la hausse de prix et des valeurs de la bourse. Notre économie repose sur des calculs imaginaires, nébuleux, inventés par des économistes en mal d'explications de faits qu'ils n'ont pas pu prévoir, d'erreurs qu'ils n'ont pas pu prévenir, de malheurs qu'ils n'ont pas su éviter. C'est le peuple qui est victime de tous les malheurs.

Quand un économiste ou un ingénieur se trompe, ce n'est jamais sa faute. Même si l'on se trompe volontairement, en connaissance de cause et par exprès, c'est toujours pardonné.

Seuls les ministres et les députés au pouvoir ont la direction et la responsabilité de l'élaboration de notre politique nationale et internationale.

Devant ces faits, pourquoi tant de misère, d'insécurité et de pauvreté pour une si grande partie de la population? Devant tant de profits et de réserves de capitalisation accumulés par les grandes corporations multi-millionnaires, pourquoi ces lamentations, ces difficultés, ces faillites, moyennes ou petites, pourquoi...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion sont censées avoir pris fin.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

CODE CRIMINEL—LE RETRAIT DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Turner) s'il était prêt à revenir sur sa décision et à rayer l'avortement du Code criminel, permettant ainsi aux médecins d'agir